



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 JUILLET 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-156

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et l'association Faune Alfort

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

Absents :

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-156-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et l'association Faune Alfort

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°DC2022-56, portant sur l'approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), votée en date du 17 mai 2022,

VU l'objectif opérationnel 1.5 du PCAET « Reconnecter l'Homme et la nature »,

CONSIDERANT la stratégie de santé environnementale de Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT la thèse CIFRE (2026-2029) en cours sur les « relations anthropozoologiques dans trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Paris Est Marne & Bois »,

CONSIDERANT l'intérêt territorial que représente l'action de l'association Faune Alfort en faveur du recueil, du soin, de la réhabilitation et de la réintroduction de la faune sauvage, ainsi que son rôle d'expertise et de sensibilisation du public aux enjeux de cohabitation entre les humains et les animaux sauvages en milieu urbain,

CONSIDERANT que ce partenariat contribue aux objectifs du PCAET de Paris Est Marne & Bois en matière de préservation de la biodiversité, de maintien des fonctionnalités écologiques, d'adaptation fondée sur la nature et de développement d'une relation équilibrée entre les habitants et la faune sauvage,

CONSIDERANT la nécessité de soutenir les centres de soins de Faune Alfort qui accueillent les animaux sauvages en détresse provenant du territoire de Paris Est Marne & Bois,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Faune Alfort pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président de Paris Est Marne & Bois à signer ladite convention.

ARTICLE 3 :

DIT que le montant annuel de la subvention s'élève à 15 000 euros.

ARTICLE 4 :

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal des exercices concernés.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-156-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

08 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-156-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026